

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 juin 2015**

L'an deux mille quinze et le 30 du mois de juin

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué en Séance Ordinaire s'est réuni sous la présidence de Mme LANOISELET Dominique, Maire

Les Conseillers présents : M. Daniel DUPLESSIS - Mme Bernadette PLANCHE - M. Pascal FLORET – Mme Marie-France DRILLIEN - M. Jean-Pierre FARAH – M. Bernard BREDEL - Mme Martine PIFFAUT – Mme Valérie DUBOIS - Mme Marie-Christine DOUCET - M. Fabrice PINIER – M. Ludovic BOULAY – Mme Isabelle THOMAS - M. Yvan RENONCIAL - Mme Nelly DUSSON – M. Bernard SIMONET -

Excusés : M. Laurent COGNARD - Mme Marie-Rose DESBRIERE -  
Mme Brigitte GAUDILLAT

Pouvoirs : M. Laurent COGNARD pouvoir écrit à Mme Bernadette PLANCHE  
Mme Marie-Rose DESBRIERE pouvoir écrit à M. Bernard SIMONET  
Mme Brigitte GAUDILLAT pouvoir écrit à Mme Marie-France DRILLIEN

En préambule à la réunion, M Charly Foucault de l'Agence Technique Départementale, présente un diaporama sur le bilan énergétique de la commune. Cette étude a été réalisée sur 3 ans de consommation.

M Duplessis signale que les chiffres ne correspondent pas réellement aux factures d'électricité. Des vérifications seront donc faites avant d'établir le bilan définitif.

Madame le Maire ouvre ensuite la réunion de Conseil Municipal.

Elle nomme comme secrétaire de séance Mme Marie-Christine DOUCET et remercie M Farah d'avoir assuré cette tâche lors de la dernière réunion.

**Compte rendu de la réunion du 27 mai 2015**

M Jean-Pierre Farah demande à inscrire le libellé du vœu concernant le projet « center parcs » : « face à l'enjeu que représente le projet center parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement »

Après cette précision au compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 27 mai 2015.

**Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : **ONF destination des coupes pour 2016**. Le Conseil Municipal accepte de rajouter cette question.

M Pascal Floret informe que la vente de bois 2016 concernera les parcelles 14-15 et 6 de la forêt communale. Il confirme que les chênes se sont bien vendus cette année : entre 130 et 140 € le m<sup>3</sup>. Madame le Maire donne lecture du texte de la délibération concernant la destination des coupes de bois 2016.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE)**

Suite à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité a été instauré.

Une taxe communale se substituera à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité où un coefficient remplacera le taux.

Les tarifs de base sont actualisés chaque année par la loi des finances.

Cette taxe permet de financer les travaux d'éclairage public.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix d'un coefficient multiplicateur avec des valeurs définies qui sont 0, 2, 4, 6, 8, 8.50. Actuellement ce coefficient est de 8,44. Madame le Maire propose de retenir le coefficient de 8.50. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz (RODP)**

Le montant de cette redevance est réactualisé chaque année, et s'élève à 690,44 € pour 2015.

M Farah précise qu'elle est calculée en fonction du linéaire gaz de la commune (14 149 m). Il sera augmenté l'an prochain, car de nouvelles extensions seront prises en compte.

### **Renouvellement du contrat gaz**

Madame le Maire donne la parole à M Farah. La fourniture du gaz naturel pour nos bâtiments municipaux est libre à concurrence. Les prix du marché étant plus bas que le tarif réglementé, la commune a souscrit un tarif avantageux sur 3 ans avec EDF en 2013.

Les prix ayant à nouveau baissé, ce contrat n'est plus avantageux. Il est proposé de le résilier et de lancer une procédure d'appel d'offre auprès de trois fournisseurs.

### **PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et point sur le PLUI**

La Communauté de Communes est intégrée dans le SCoT du Chalonnais (6 territoires communautaires représentant 159 communes). Le SCoT remplace les Schémas Directeurs en application de la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000.

Ce SCoT permet la mise en œuvre d'une planification stratégique territoriale à l'échelle d'un plus large bassin de vie.

Le SCoT sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et d'environnement. Il en assure la cohérence. Le

PADD a une importance capitale car il définit les grandes orientations de développement du territoire.

Madame le Maire donne la parole à M Duplessis vice-président du Syndicat Mixte du Chalonnais en charge du SCoT pour de plus amples explications :

### **Les différentes phases d'élaboration pour le SCOT :**

Phase 1 : Diagnostic et définition des enjeux. Analyse du territoire pour définir les objectifs communs.

Phase 2 : Projet d'Aménagement du Développement Durable. Il engage le Syndicat Mixte sur les objectifs qu'il se donne en matière d'habitat, de développement économique, d'agriculture, de déplacement, d'environnement et de loisirs.

Phase 3 : Le Document d'Orientations et d'Objectifs. Ce véritable outil réglementaire définit les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.

Le Syndicat Mixte devra assurer le suivi et l'application du SCoT, qui doit être réexaminé au moins tous les 10 ans.

### **Principaux travaux de synthèse du PADD présentés aux communautés de communes :**

- S'appuyer sur les axes structurants existants du Chalonnais ;
- Assurer à minima le renouvellement démographiques des différentes communes ;
- Mieux valoriser les pôles secondaires pour renforcer l'attractivité du monde rural ;
- Définir une offre d'habitat sur tout le territoire en adéquation avec la demande (mixité et rénovation) en limitant la consommation d'espaces agricoles ;
- Proposer une offre commerciale plus équilibrée ;
- Faciliter les mobilités (voies douces, pistes cyclables...) ;
- Mettre en valeur les cours d'eau (remettre en avant la Saône...) ;
- Préserver l'environnement (espaces naturels protégés...) en adéquation avec les lois de transition énergétique ;
- Gérer les risques et les nuisances (ressource en eau à préserver).

Le contenu final de ce PADD sera validé fin septembre par le Syndicat Mixte du Chalonnais.

**PLUi** : Madame le Maire indique qu'il sera obligatoire à compter de 2017. Ce document d'urbanisme à l'échelle intercommunautaire permettra d'avoir une politique cohérente au sein de notre territoire.

M Duplessis informe que la première phase de diagnostic commence et les travaux d'étude seront confiés à l'Agence d'Urbanisme. Les premières réunions territoriales débuteront en septembre.

M Farah demande si les règles dans le PLUi seront différentes selon les communes ?

M Duplessis répond que les règles déjà appliquées dans les communes seront respectées jusqu'à l'approbation finale du PLUi (fin 2018).

Madame le Maire remercie M Duplessis pour toutes ces explications.

### **Demande de subvention exceptionnelle d'une association :**

Le rugby club de Buxy a fait une demande exceptionnelle de subvention pour couvrir ses frais de déplacement. Madame le Maire donne lecture du courrier et du budget du club de rugby. Elle signale qu'il reste 3 170 € pour ce genre de demande dans l'enveloppe subvention allouée aux associations.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'allouer la somme de 1 000 € au club de rugby en soulignant que cette aide reste exceptionnelle.

### **Demande de subvention de l'Ecole des Vignes pour un projet 2016**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Petit, directrice des écoles élémentaires demandant une aide à la Commune pour le financement d'un projet de comédie musicale en juin 2016.

Elle donne la parole à Mme Planche qui donne les détails de ce projet : spectacle vivant, comédie musicale et cinéma. Coût : 10 220 € pour 6 classes. Reste à financer 5 700 €. Madame la Directrice a besoin de savoir si la commune de Buxy veut bien participer financièrement pour établir son budget prévisionnel.

M Simonet souhaite que les communes dont les enfants seront impliqués dans ce projet aident au financement à hauteur de 10 €/enfant.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

### **Bilan NAP, reconduction PEDT et informations sur l'ALSH**

Madame le Maire donne la parole à Mme Planche.

Elle indique qu'une formation du personnel administratif a eu lieu aujourd'hui sur un nouveau logiciel informatique qui gèrera la facturation de la cantine et de la garderie. Elle signale que les familles à qui il reste des tickets (garderie ou cantine) peuvent les ramener à la Mairie pour une déduction sur la facture de septembre.

NAP : Une exposition sur les Nouvelles Activités Périscolaires était installée à la l'école maternelle et à la Mairie. Madame Planche tient à remercier tout le personnel municipal qui est intervenu sur les NAP durant l'année scolaire, ainsi que tous les intervenants. Elle souligne la satisfaction du personnel municipal qui est habituellement affecté à la surveillance.

Un questionnaire-bilan a été envoyé aux parents d'élèves afin de connaître leur sentiment sur cette nouvelle organisation du temps scolaire. Madame Planche les remercie pour leur implication car ils ont répondu à 70 %. Après dépouillement des réponses, le bilan des NAP s'avère très positif.

M Simonet s'interroge sur la gratuité de ces activités. Pour l'instant, les NAP resteront gratuites.

Madame le Maire insiste sur le fait que l'organisation des NAP a été un gros travail et remercie Mme Planche et toutes les personnes pour leur investissement.

## **ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement)**

Madame Planche informe que le centre aéré a lieu en juillet à Buxy. L'école maternelle sera utilisée pour les repas et la salle de repos.

## **Bilan des travaux**

M Floret donne le bilan des travaux :

- *église* : les travaux sont pratiquement terminés (charpente, menuiserie, couverture). Le paratonnerre sera installé semaine prochaine et l'échafaudage sera démonté lundi.
- *Panneau graphique* : Il est installé. Le branchement et la formation seront faits vendredi.

Remerciements de Madame le Maire à M Floret pour son implication dans la gestion de ces travaux

- *Travaux SAUR* : l'entreprise DBTP effectuera les revêtements de trottoirs début juillet
- *Les Marquages au sol* sont terminés
- *Le panneau indiquant la ligne de démarcation* est posé
- Point sur les *travaux effectués par les services techniques*

M Floret informe le Conseil Municipal de problèmes de vandalisme sur la commune

## **Questions diverses**

- M Simonet propose de lancer une étude pour une *chaufferie bois* sur les bâtiments communaux au vu du potentiel forestier de Buxy. Cette réflexion sera menée pour savoir si cette possibilité est envisageable.
- Festivités des 13 et 14 juillet :
  - o Madame Drillien demande aux conseillers municipaux leur aide pour l'installation dès 9h00 le 13 juillet et pour la préparation des lampions à 21h30.
  - o Madame Planche informe que la distribution de brioches aura lieu dès 8h00 le 14 juillet
- *Voyage des anciens* : Mme Planche informe que le voyage au Cabaret de Plombières les Dijon s'est bien déroulé. Tout le monde était enchanté.
- *Cinéma* : M Bredel fait le point sur la 2014-2015. La moyenne des spectateurs par projection est de 86,8/séance. En progression. Le bilan est satisfaisant. Remerciement de Madame le Maire aux élus car l'organisation nécessite un gros investissement humain. D'autres formations de projectionniste auront lieu en septembre. Les séances du prochain cycle sont prévues les 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre.
- *Bulletin municipal* : Mme Drillien et Mme Savoye travaillent à sa rédaction. Il sera présenté prochainement en commission.

Après un tour de table, la séance est levée à 22h45

Dominique LANOISELET  
Maire de BUXY